

BUREAU

Séance du 9 mars 2023

Délibération BU_20230309_006

Convention de mise à disposition du complexe sportif de la Margotière entre le service départemental d'incendie et de secours de l'Indre et la communauté d'agglomération Châteauroux métropole

VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

1 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le projet de convention de mise à disposition du complexe sportif de la Margotière entre le service départemental d'incendie et de secours et la communauté d'agglomération Châteauroux métropole, ci-annexé ;

DECIDE :

Article unique. La convention, ci annexée, de mise à disposition du complexe sportif de la Margotière entre le service départemental d'incendie et de secours et la communauté d'agglomération Châteauroux métropole est approuvée et Monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à la signer.

Marc FLEURET